

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2025_06_26_03**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Etienne Glémot, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 18 juin 2025

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 9

Votants : 9

Présents : Etienne GLEMOT, Marie-Ange FOUCHEREAU, Florence MARTIN, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Brigitte CERINI et Jean-Claude LECUIT.

Excusés : Marie-Claude HAMARD, Yamina RIOU, Charles PARNET, Thérèse BAZOT, Louis BOUTIN et Serge FRETAULT.

Absentes : Patricia MICHEL et Chantal MAHOT.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Signature Charte du Réseau transports solidaires 49

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que le CIAS coordonne le transport solidaire à l'échelle intercommunale ;

CONSIDERANT que les acteurs des transports solidaires du Maine-et-Loire ont souhaité s'organiser en réseau, afin de mutualiser les connaissances et partager les pratiques ;

CONSIDERANT que le Réseau transports solidaires 49 nécessite la signature de la Charte du réseau ;

CONSIDERANT que le CIAS participe activement au réseau des transports solidaires du Maine-et-Loire par l'intermédiaire des interventions d'un technicien ;

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide la signature de la Charte du Réseau transports solidaires 49 ;

- autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la délibération.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le :

Et publication ou notification

du :

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2025,

au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Accusé de réception en préfecture
049-200078533-20250626-2025-06-26-03-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025